

NORME
INTERNATIONALE

ISO
5767

Deuxième édition
1992-09-15

**Chariots de manutention travaillant dans des
conditions de gerbage spéciales, avec le mât
incliné en avant — Essai de stabilité
supplémentaire**

iTeh STANDARD PREVIEW

(standards.iteh.ai)

*Industrial trucks operating in special condition of stacking with mast
tilted forward — Additional stability test*

ISO 5767:1992

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/88188030-e013-4754-825c-
b4273c5d5251/iso-5767-1992](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/88188030-e013-4754-825c-b4273c5d5251/iso-5767-1992)

INTERNATIONAL

ISO



Numéro de référence
ISO 5767:1992(F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 5767 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 110, *Chariots de manutention*, sous-comité SC 2, *Sécurité des chariots de manutention automatisés*.
standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/88188030-e013-4754-825c-b4273c5d5251/iso-5767-1992

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 5767:1978), dont elle constitue une révision technique.

© ISO 1992

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case Postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

Chariots de manutention travaillant dans des conditions de gerbage spéciales, avec le mât incliné en avant — Essai de stabilité supplémentaire

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale prescrit l'essai supplémentaire permettant de vérifier la stabilité des chariots gerbant depuis un sol horizontal, avec le mât incliné en avant et la charge en position élevée (voir figure 1). Elle est applicable aux chariots suivants, et vient en supplément des essais de stabilité applicables à chaque type de chariot dans les conditions normales d'utilisation:¹⁾

- a) chariots élévateurs à fourche en porte-à-faux, avec mât inclinable, de capacité nominale inférieure ou égale à 50 000 kg;
- b) chariots à mât ou fourche rétractable et chariots à fourche entre longerons, avec mât inclinable, de capacité nominale inférieure ou égale à 5 000 kg;
- c) chariots à fourche recouvrante et chariots à plate-forme à grande levée, avec mât inclinable, de capacité nominale inférieure ou égale à 5 000 kg.

La présente Norme internationale n'est pas applicable aux chariots transportant des charges suspendues pouvant osciller librement.

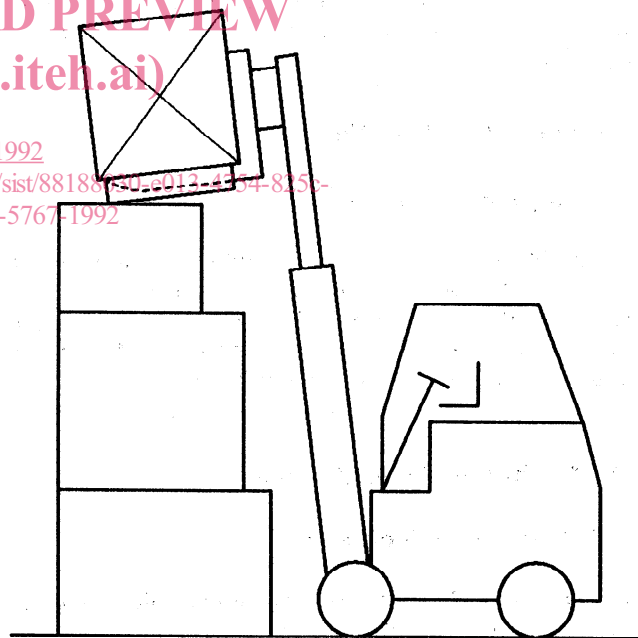


Figure 1

1) Aux USA, les capacités nominales de 50 000 kg et de 5 000 kg ne sont pas applicables. Il faut considérer respectivement 100 000 lb et 10 000 lb, bien que ces valeurs ne soient pas équivalentes aux capacités exprimées en kilogrammes.

2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 1074:1991, *Chariots élévateurs à fourche travaillant en porte-à-faux — Essais de stabilité.*

ISO 3184:—²⁾, *Chariots à mât ou à fourche rétractable et chariots à fourche entre longerons — Essais de stabilité.*

ISO 3691:1980, *Chariots automoteurs — Code de sécurité.*

ISO 5766:1990, *Chariots à fourche recouvrante et chariots à plate-forme à grande levée — Essais de stabilité.*

3 Essais de stabilité

3.1 Exigences d'essai

La stabilité des chariots de manutention spécifiés à l'article 1 doit être vérifiée au moyen de l'une des méthodes décrites en 3.2. Pour les chariots de capacité nominale inférieure ou égale à 10 000 kg, l'essai avec plate-forme inclinable doit être utilisé pour vérifier la stabilité en cas de contestation.

3.2 Méthodes de vérification

3.2.1 Plate-forme inclinable

Utiliser une plate-forme d'essai inclinable par pivotement autour d'un de ses côtés. Placer le chariot à soumettre à l'essai de stabilité sur la plate-forme d'essai initialement horizontale.

Les chariots élévateurs à fourche en porte-à-faux doivent être placés sur la plate-forme d'essai comme pour l'essai n° 1 de l'ISO 1074, et le positionnement du chariot sur cette plate-forme doit être effectué selon les exigences de l'ISO 1074.

Les chariots à mât ou à fourche rétractable et les chariots à fourche entre longerons, à conducteur à pied ou à conducteur porté, doivent être placés sur la plate-forme d'essai comme pour l'essai n° 1 de

l'ISO 3184, et le positionnement du chariot sur cette plate-forme doit être effectué selon les exigences de l'ISO 3184.

Les chariots à fourche recouvrante et les chariots à plate-forme à grande levée, à conducteur à pied ou à conducteur porté, doivent être placés sur la plate-forme d'essai comme pour l'essai n° 1 de l'ISO 5766, et le positionnement du chariot sur cette plate-forme doit être effectué selon les exigences de l'ISO 5766.

Lever la charge d'essai à l'élévation maximale et incliner le mât en avant à son inclinaison maximale.

Incliner alors lentement la plate-forme d'essai jusqu'à la pente spécifiée pour l'essai n° 1 de l'ISO 1074, l'ISO 3184 ou l'ISO 5766, respectivement.

Le chariot est considéré comme stable s'il ne se renverse pas dans les conditions de l'essai.

Pour les besoins de cet essai, le renversement est défini par la valeur de la pente de la plate-forme d'essai qui, si elle était augmentée, provoquerait le renversement du chariot.

3.2.2 Rampe fixe

Des rampes fixes présentant des inclinaisons équivalentes aux inclinaisons d'essai prescrites doivent être utilisées. La surface de la rampe doit être unie et elle doit être capable de supporter la masse du chariot sans déformation susceptible d'affecter les résultats des essais.

Les chariots élévateurs à fourche en porte-à-faux soumis à l'essai doivent être conduits sur la rampe fixe, le mât étant abaissé et le chariot placé comme pour l'essai n° 1 de l'ISO 1074. Le positionnement du chariot sur la plate-forme d'essai doit être effectué selon les exigences de l'ISO 1074.

Les chariots à mât ou à fourche rétractable et les chariots à fourche entre longerons, à conducteur à pied ou à conducteur porté, doivent être conduits sur la rampe fixe, le mât étant abaissé et le chariot placé comme pour l'essai n° 1 de l'ISO 3184. Le positionnement du chariot sur la plate-forme d'essai doit être effectué selon les exigences de l'ISO 3184.

Les chariots à fourche recouvrante et les chariots à plate-forme à grande levée, à conducteur à pied ou à conducteur porté, doivent être conduits sur la rampe fixe, le mât étant abaissé et le chariot placé comme pour l'essai n° 1 de l'ISO 5766. Le positionnement du chariot sur la plate-forme d'essai doit être effectué selon les exigences de l'ISO 5766.

Incliner le mât en avant à son inclinaison maximale et élever la charge lentement et sans à-coups à l'élévation maximale.

2) À publier. (Révision de l'ISO 3184:1974)

Le chariot est considéré comme stable s'il ne se renverse pas dans les conditions de l'essai.

Pour les besoins de cet essai, le renversement est défini par la valeur de la hauteur du mât qui, si elle était augmentée, provoquerait le renversement du chariot.

3.2.3 Calcul

La conformité aux valeurs spécifiées peut être déterminée par le calcul.

Ces valeurs déterminées par calcul doivent prendre en compte des variations de construction et des déviations du mât, des pneumatiques, etc.

3.3 Charge d'essai

La charge d'essai doit avoir une masse équivalente à la charge maximale, Q , que le chariot peut lever à sa hauteur d'élévation maximale dans les conditions spéciales de cet essai supplémentaire. Cette charge est appliquée au centre de gravité, G , dont la position nominale est la distance normalisée, D , du centre de charge comme indiqué sur la plaque d'identification du chariot, distance mesurée horizontalement depuis la face avant de la partie verticale des bras de fourche et verticalement depuis la face supérieure de leur partie horizontale. Voir figure 2.

Le centre de gravité, G , de la charge d'essai doit être situé dans le plan médian longitudinal du chariot.

3.4 Mesures de sécurité

Les mesures de sécurité doivent être prises selon les prescriptions de l'ISO 1074, de l'ISO 3184 ou de l'ISO 5766.

4 Essais de stabilité pour les chariots munis d'équipements autres qu'une fourche

Les chariots munis d'équipements autres qu'une fourche doivent être soumis aux mêmes essais de stabilité, sauf si l'équipement peut amener le centre de gravité de la charge en dehors du plan médian longitudinal du chariot.

La charge d'essai doit être la charge spécifiée, à la distance du centre de gravité indiquée pour l'équipement lorsque celui-ci est utilisé sur le chariot soumis à l'essai.

5 Marquage

La capacité particulière, telle que déterminée par cet essai de stabilité supplémentaire, ainsi que l'angle d'inclinaison avant doivent être indiqués sur la plaque prescrite dans l'ISO 3691:1980, paragraphe 5.4.

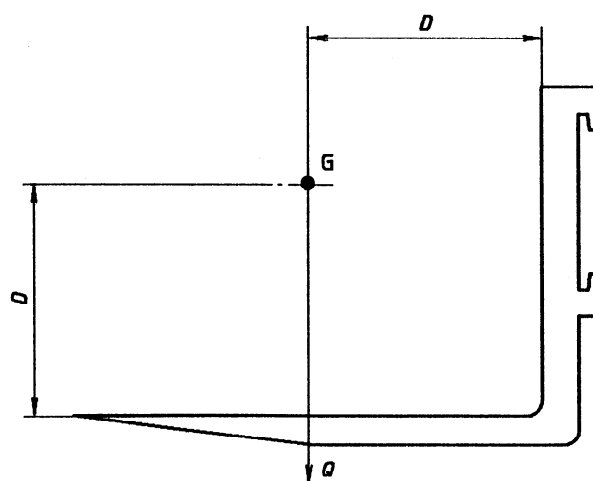


Figure 2

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 5767:1992

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/88188030-e013-4754-825c-b4273c5d5251/iso-5767-1992>

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 5767:1992

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/88188030-e013-4754-825c-b4273c5d5251/iso-5767-1992>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 5767:1992

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/88188030-e013-4754-825c-b4273c5d5251/iso-5767-1992>

CDU 621.868.2:629.1.073

Descripteurs: matériel de manutention, chariot de manutention, chariot élévateur, chariot à fourche, chariot à plate-forme, essai, essai de stabilité.

Prix basé sur 3 pages
